

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue à huis clos par voie de visioconférence lundi le 14 février 2022 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Normand Quintin, conseiller; Noël Lanthier, conseiller; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin conseiller, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présent : le Directeur général et greffier-trésorier M. Benoit Charbonneau.

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

2022.02.026

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 14 FÉVRIER 2022

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 14 février 2022
  2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022
  3. Adoption de la liste sélective des déboursés
  4. Demande de dérogation mineure 2021-056
  5. Adoption du règlement 224-2022 code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
  6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 225-2022 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme no. 158-2014;
  7. Adoption du projet de règlement 225-2022
  8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 226-2022 concernant l'aide financière à la réfection des systèmes d'évacuation des eaux usées des résidences isolées
  9. Adoption du projet de règlement 226-2022
  10. Dépôt des listes des donateurs et rapports de dépenses
  11. Mandat et liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes
  12. Choix du soumissionnaire pour la fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse
  13. Appel d'offres pour conclure un contrat de crédit-bail
  14. Mandat donné à la RIDM pour la patrouille nautique 2022
  15. Proclamation de la première journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2022
  16. Appel à la population pour la composition du comité de consultation en environnement
- Période de question de la séance du 10 janvier 2022
- Période de questions
17. Levée de la séance ordinaire du conseil

2022.02.027

### 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2022.02.028

### 3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2022.01.005 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	1354	2 821.90 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	1355	1 325.09 \$
COMBIPLEX DESIGN INC.	1356	1 000.00 \$
ASSOC. DIR. GÉN. MUNICIPALITÉS QUÉBEC	1357	1 106.00 \$
ADMQ	1358	964.13 \$
ASSOC. PROF. À L'OUTILLAGE MUNICIPAL	1359	110.00 \$
BATTERIES EXPERT - Ste-Agathe-des-Monts	1360	8.19 \$
CANADIAN TIRE	1361	188.35 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	1362	150.00 \$
DOMINIQUE VINCENT ÉLECTRIQUE	1363	311.57 \$
ÉDILEX INC.	1364	1 555.21 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	1365	1 346.54 \$
ILICO PHOTOCOPIES	1366	5 172.73 \$
INNOV PROMOTIONS	1367	1 426.61 \$
MRC DES LAURENTIDES	1368	349.52 \$
ANNULÉ	1369	- \$
L'OMBRE-ELLE	1370	200.00 \$
PALLIACCO	1371	250.00 \$
PG SOLUTIONS	1372	195.46 \$
POSTES CANADA	1373	80.31 \$
SPCA LAURENTIDES-LABELLE	1374	8 028.00 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	1375	1 526.78 \$
TOILETTES QUÉBEC	1376	258.69 \$
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	1377	420.81 \$
FQM ASSURANCES INC.	1378	26 905.56 \$
POSTES CANADA	1379	1 269.32 \$
S. BOURASSA LTÉE	1380	120.92 \$
CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	1381	5 801.05 \$
LAURENTIDES TELECOMMUNICATIONS	1382	1 701.35 \$
MRC DES LAURENTIDES	1383	2 155.12 \$
PIÈCES D'AUTO PRUDHOMME	1384	1 240.58 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	1385	79 732.89 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	1386	246.23 \$
POSTES CANADA	1387	269.07 \$
NORMAND BECHARD	1388	1 150.00 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	1389	472.43 \$
	1390	161.75 \$
	1391	91.36 \$
	1392	108.36 \$
KO MÉDIA II INC.	1393	22.98 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	1394	513.93 \$

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	1395	66.00 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	1396	99.00 \$
MRC DES LAURENTIDES	1397	135.00 \$
SERVICES PSANSREGRET	1398	1 097.66 \$
ABRINORD	1399	250.00 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	1400	878.41 \$
A.D.T.P.B.L.	1401	200.00 \$
BATTERIES EXPERT - Ste-Agathe-des-Monts	1402	170.56 \$
BMR	1403	249.77 \$
BUDGET PROPANE	1404	1 574.41 \$
CANADIAN TIRE	1405	250.62 \$
COMBIPIEX DESIGN INC.	1406	1 019.62 \$
ÉQUIPEMENTS PRO-FIT INC.	1407	213.83 \$
INFORMATION DU NORD	1408	335.73 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	1409	257.73 \$
YVON MARINIER INC.	1410	390.18 \$
NOUVELLE ÈRE	1411	528.89 \$
LE PAPETIER / LE LIBRAIRE	1412	8 056.67 \$
PÉTROLE PAGÉ	1413	7 477.93 \$
PG SOLUTIONS	1414	620.87 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	1415	433.73 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS	1416	45 176.00 \$
REMORQUAGE STE-AGATHE	1417	226.50 \$
SNAP-ON	1418	80.48 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	1419	1 289.44 \$
THIBAUT MARINE INC.	1420	1 442.31 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	1421	1 331.71 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	1422	258.69 \$
VITRERIE MF	1423	213.88 \$
	Total	<b>225 084.41 \$</b>

#### PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BMO

Salaires municipaux incluant remb. des dépenses		38 088.91 \$
Services de téléphonie		465.01 \$
Fonds de pension - Desjardins		826.40 \$
Fonds de pension - AON		7 007.75 \$
Harnois Énergies - Petro-T		696.32 \$
Hydro-Québec		4 001.35 \$
Annie Gareau		875.00 \$
Linda Viau		180.00 \$
BMO Groupe Financier carte crédit		92.43 \$
Frais bancaires Interac		55.43 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025)		2 010.70 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025)		2 755.96 \$
Crédit-Bail (Pelle hydraulique 2021-2026)		4 005.45 \$
	Total	<b>61 060.71 \$</b>

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2022.02.029

#### 4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-056

Rene Badalone  
160, chemin de la sablière



**ET QU'**une copie de la résolution du conseil sera transmise à la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2022.02.030

**5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 224-2022 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** d'adopter le règlement numéro 224-2022 remplaçant le règlement 202-2018 ayant pour objet de répondre aux exigences de la loi en matière de code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et déposé avec présent pour faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit et que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

**6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 225-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME NO. 158-2014**

Le conseiller Normand Quintin, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le projet de règlement 225-2022 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme 158-2014 afin de tenir compte des modifications apportées par le projet de loi n° 67(PL 67).

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par le conseiller Normand Quintin.

2022.02.031

**7. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 225-2022**

**CONSIDÉRANT** les directives ministérielles relatives à la pandémie COVID-19, l'assemblée publique de consultation à venir sera remplacée par une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours qui sera annoncée par un avis public donné à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement 225-2022 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme 158-2014 afin de tenir compte des modifications apportées par le projet de loi n° 67(PL 67).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

**8. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 226-2022 CONCERNANT L'AIDE FINANCIÈRE À LA RÉFECTION DES SYSTÈMES D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES**

Le conseiller Steve Martin, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le projet de règlement 226-2022 concernant l'aide financière à la réfection des systèmes d'évacuation des eaux usées des résidences isolées.

Un projet de règlement est déposé et présenté séance tenante par le conseiller Steve Martin.

2022.02.032

**9. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 226-2022**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

**ET RÉSOLU** d'adopter le projet de règlement 226-2022 concernant l'aide financière à la réfection des systèmes d'évacuation des eaux usées des résidences isolées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2022.02.033

**10. DÉPÔT DES LISTES DES DONATEURS ET RAPPORTS DE DÉPENSES**

**ATTENDU QU'**aux fins d'application du chapitre XIV de la Loi sur les élections et les référendums, les candidats sont dans l'obligation de remplir le formulaire DGE-1038VF Liste des donateurs et de dépenses;

**ATTENDU QUE** tous les candidats (es) ont déposé dans un délai de 90 jours suivants le jour du scrutin, les formulaires DGE-1038VF;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

**ET RÉSOLU** que le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal les rapports des dépenses et don sur les formulaires DGE-1038VF suite à l'élection 2021;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2022.02.034

**11. MANDAT ET LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Normand Quintin

**ET RÉSOLU** de donner le mandat à Godard Bélisle St-Jean et associés pour entreprendre les procédures de recouvrement dans les dossiers suivants:

Article 1022 du Code municipal

Matricule	Mandat
4611-xx-xxxx	2019-2021

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2022.02.035

**12. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LA FOURNITURE D'UNE CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE**

Entrepreneur	Document	C= Conforme  NC= Non conforme	Montant
<b>AO-SEAO-TP-CHAR-RETRO-2022</b>			
Longus Équipement Inc	Soumission (formulaire)	C	
	Résolution du CA de l'entreprise autorisant la signature des documents	C	
	Garantie de soumission de 10%	C	
	Déclaration du soumissionnaire	C	
	Addenda	C	
	Montant avant taxes	209 452.00\$	
	TPS	10 472.60\$	
	TVQ	20 892.84\$	
			<b>240 817.44\$</b>
Option Garantie 60 mois/5000hres	Montant avant taxes	13 829.00\$	
	TPS	691.45\$	
	TVQ	1 379.44\$	
			<b>15 899.89\$</b>
	TOTAL		<b>256 717.33\$</b>

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 février 2022 à 10h en présence de quatre témoins : M. Richard Forget, maire, M. Noël Lanthier, conseiller, M. Benoit Charbonneau, Directeur général, M. Sylvain Bazinet, Directeur des Travaux publics, et d'un soumissionnaire : M. Sébastien Choquette la compagnie Longus Équipement Inc

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU**

**QUE** l'adjudicataire soit Longus Équipement Inc puisqu'il est le plus bas et seul soumissionnaire conforme au montant de 256 717.33\$ incluant l'option de la garantie.

**QUE** la municipalité procède pour le financement par un contrat de crédit-bail sur 5 ans.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2022.02.036

### 13. APPEL D'OFFRES POUR CONCLURE UN CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont  
ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier demande des soumissions pour conclure un contrat de crédit-bail de cinq (5) ans pour une chargeuse-rétrocaveuse.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2022.02.037

### 14. MANDAT DONNÉ À LA RIDM POUR LA PATROUILLE NAUTIQUE 2022

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

**ET RÉSOLU** de mandater la RIDM (Régie Incendie des Monts) comme patrouille nautique aux lacs Ludger et Cardin pour l'été 2022 et que le conseil autorise le Maire suppléant, Noël Lanthier et le Directeur général, Benoit Charbonneau à signer pour et au nom de la municipalité une entente avec la RIDM.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2022.02.038

### 15. PROCLAMATION DE LA PREMIÈRE JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2022

**CONSIDÉRANT QUE** le 13 mars 2022 est la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

**CONSIDÉRANT QUE** le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

**CONSIDÉRANT QUE** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE;

**CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

### ET RÉSOLU

**QU'EN CONSÉQUENCE**, le conseil municipal de la Municipalité de Lantier proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de votre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2022.02.039

**16. APPEL À LA POPULATION POUR LA COMPOSITION DU COMITÉ DE CONSULTATION EN ENVIRONNEMENT**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

**ET RÉSOLU** de faire appel à la population pour former le comité consultatif en environnement pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTION DE LA SÉANCE DU 10 JANVIER 2022**

Aucune Question

**PERIODE DE QUESTIONS**

La présente séance est enregistrée et sera diffusée sur le site Internet dès que possible. Suite à la diffusion de la présente séance, le public sera invité à transmettre leurs questions par courriel ou par téléphone et la Municipalité s'engage à répondre aux questions à la prochaine séance ordinaire.

Par courriel : [info@municipalite.lantier.qc.ca](mailto:info@municipalite.lantier.qc.ca)

Par téléphone : 819 326-2674 poste 3400

2022.02.040

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

**ET RÉSOLU** que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 11

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

\_\_\_\_\_  
Benoit Charbonneau  
Directeur général et greffier-trésorier

\_\_\_\_\_  
Richard Forget  
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.